

# TARIF\*\* ICM au 1° février 2023 (Taux TVA 20%)

\*\*Sauf conventions particulières, prix maximum

page 1/2

HT	TTC	
<b>1 - GÉRANCE IMMOBILIÈRE **</b>		
<u>1-1 GÉRANCE IMMOBILIÈRE (Facturation au Propriétaire) **</u>		
5	6	% sur les sommes encaissées pour un règlement trimestriel
8,33	10	€ Forfait annuel de frais de bureau
25	30	€ Forfait annuel de gestion/suivi administratif/comptable des contrats d'assurance souscrit par le bailleur
<u>1-2 Options Facultatives (facturation au Propriétaire)**</u>		
50	60	€ Visite annuelle des locaux avec compte rendu détaillé
25	30	€ fourniture des éléments de déclaration annuelle des revenus fonciers
1	1,2	% supplémentaire sur les sommes encaissées pour un rapport de gérance mensuel
	2,5	% des encaissements pour Garantie de paiement Loyers Chargés et Détériorations immo
3	3,6	% suivi et/ou règlement de travaux
50	60	€ l'heure de représentation à assemblée générale
25	30	€ Frais de dossier contentieux locataire (Huissier, avocat...)
41,66	50	€ Frais de gestion de sinistre d'assurance
41,66	50	€ Frais de représentation lors des expertises (toute heure commencée est due le décompte se fait entre l'heure de départ et l'heure de retour à l'agence )
<u>1-3 - GERANCE IMMOBILIERE (facturation au Locataire)</u>		
100	100	% des Frais réels récupérables de procédure suivant facturation
100	100	% des Frais réels pour chèque ou prélèvement impayé
1,2	1,44	€ Par courrier ou photocopie ou note d'information adressé à demande
<b>2 - LOCATION : REDACTION d'ACTES et D'ETAT des LIEUX**</b>		
<u>2-1 - Etat des lieux Local à usage d'Habitation principale selon décret 2013-392 du 10 mai 2013 ( facturation partagée 50% locataire et 50% Propriétaire)</u>		
5	6	€ RÉDACTION Etat des lieux d'habitation par m² de surface habitable
<u>2-2 - Honoraires d'entremise et de négociation local à usage d'habitation (facturation au bailleur) **</u>		
41,66	50	€ Pour une pièce principale
62,5	75	€ Pour 2 pièces principales
83,33	100	€ pour 3 pièces principales
125	150	€ A partir de 4 pièces principales
<u>2-3 - Local à usage Commercial ou Professionnel (facturation au Locataire) **</u>		
325	390	€ RÉDACTION BAIL COMMERCIAL
100	100	% des Frais réels d'ENREGISTREMENT en sus pour leur montant
92	110	€ ÉTAT DES LIEUX pour 1 pièce à usage commercial ou professionnel < à 50m²
14	16,8	€ par pièce supplémentaire, ou tranche de 50m² à usage commercial ou professionnel
<u>2-4 - Avenant / renouvellement de bail Commercial/ Professionnel (facturé au Locataire)</u>		
325	390	€ avenant d'augmentation de bail hors frais d'enregistrement
100	100	% des frais réel d'enregistrement en sus pour leur montant
<b>3 - LOCATION : Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail selon décret 2013-392 du 10 mai 2013</b>		
<u>3-1 - Local à usage d'Habitation principale ( facturation partagée 50% locataire et 50% Propriétaire)</u>		
16,66	20	€ par m² habitable Zone tendue
13,33	16	Agglomération Meaux : Meaux, Crégy les Meaux, Nanteuil les Meaux, Poincy, Trilport, Villenoy par m² habitable en zone non tendue
<u>3-2 - Local à usage Commercial ou Professionnel (facturation au Locataire)</u>		
10	12	% du loyer annuel hors charges pour recherche locative
<u>3-3 - Local autre (ex parking garage etc (facturation égale, au Propriétaire et au Locataire)</u>		
10	12	% du loyer annuel hors charges pour recherche locative

# TARIF\*\* ICM au 1° février 2023 (Taux TVA 20%)

\*\*Sauf conventions particulières, prix maximum

page 2/2

HT	TTC	
		<b><u>5 - SYNDIC (immeubles d'habitation)**</u></b>
		Honoraires de gestion courante variable selon la taille de l'immeuble Si immeuble de moins de 12 lots, tarif forfaitaire de gestion courante avec un minimum de 1.500,00 € HT pour une copropriété,
<b>66,66</b>	80	€ vacation syndic aux heures ouvrables
<b>83,33</b>	100	€ vacation syndic aux heures non ouvrables
<b>Gratuit</b>		Prise en charge d'un dossier
<b>100</b>	120	€ Informations des acquéreurs art 54 loi ALUR
<b>316,66</b>	380	€ Etat daté (facturation par mutation au vendeur, actualisation incluse)
<b>15</b>	18	€ Mise en demeure
<b>100</b>	120	€ Remise du dossier à l'huissier/avocat
<b>100</b>	120	€ Injonction de payer
<b>100</b>	120	€ Prise d'hypothèque
<b>125</b>	150	€ Opposition article 20 loi 1965
<b>5</b>	6	€ Consultation extranet (par lot principal) sauf dispense de l'assemblée générale
<b>Gratuit</b>		Attestation TVA taux réduit
<b>Gratuit</b>		Location de salle au cabinet
<b>Réel</b>		Frais d'affranchissement, location salle extérieure, publication recherche employé
<b>0,2</b>	0,4	€ Tirage document à l'unité pour le copropriétaire demandeur

## **6 - VENTE TERRAIN & IMMEUBLE charge mandant vendeur \*\***

(Les honoraires se calculent sur le prix de vente demandé par le vendeur)

### **Mandat CONFIANCE ou SIMPLE \*\*\***

Prix de vente demandé inférieur à 40.000€ : honoraires de 4.000 € TTC

Prix de vente demandé de 40.001€ à 100.000€ : honoraires de 6,5 % TTC avec un minimum de 5.000 € TTC

Prix de vente demandé de 100.001€ à 150.000€ : honoraires de 6 % TTC

Prix de vente demandé de 150.001€ à 250.000€ : honoraires de 5,50 % TTC

Prix de vente demandé de 250.001€ à 300.000€ : honoraires de 5 % TTC

Prix de vente demandé de 300.001€ à 350.000€ : honoraires de 4,80 % TTC

Prix de vente demandé au-delà de 350.001€ : honoraires de 4,50 % TTC

\*\*\* nous consulter pour les conditions générales du mandat